

**PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 SEPTEMBRE 2024**

**Date de convocation des conseillers : 5 septembre 2024**

**Convocation et ordre du jour affichés à la porte de la Mairie : 5 septembre 2024**

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, à vingt-heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. CHAMARET Richard Maire.

**Présents** : MM GARBE Pascale, JULIEN David, LABBÉ Nathalie, GAUMÉ Bruno, DAMOUR Anne-Marie, CUREZ Fabrice, GEGU Mickael, POSSON Lucie.

*Arrivé de Romain COTTIER à 20h35 (à voter à partir du point n°2024-09-05).*

**Absents excusés** : MM LOGEAIS Jean-Marie, BOURGUILLEAU Nathalie a donné pouvoir à LABBE Nathalie

**Absents non excusés** : Mme REVEILLERE Sophie, PERONNE Philippe

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme POSSON Lucie, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) **Finances** : aide rénovation façade
- 2) **Finances** : participation aux charges de scolarité à la commune de Le Pertre
- 3) **Finances** : subvention exceptionnelle - CEDARD de la Mayenne
- 4) **Finances** : travaux de voiries – examen des devis et planification des travaux
- 5) **Marché public** : présentation des avant-projets pour l'ilot hameau de revitalisation du centre-bourg
- 6) **Marché public** : présentation du projet final photovoltaïque
- 7) **Ressources humaines** : débat sur la protection sociale complémentaire
- 8) **Vie municipale** : remboursement de frais à un élu

9) **Communauté de Communes du Pays de Craon** : pont de la Besneraie  
**Questions diverses et compte-rendu des commissions**

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal du 30 mai 2024 et du 4 juillet 2024**

Les procès-verbaux des séances du 30 mai 2024 et du 4 juillet 2024 sont soumis à l'approbation du conseil municipal qui en approuve les termes à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**2024-09-01     Finances : aide rénovation façade**

Vu la délibération n° 2023-12-02 relative à l'aide à la rénovation des façades du centre bourg,

M. Le Maire présente au Conseil Municipal, le dossier de demande d'aide à la rénovation de façade de M. et Mme FOUCHER domicilié 21 rue du Maréchal Leclerc à MERAL, pour un montant de travaux de 4 906.94€TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'attribuer une participation de 10 % des travaux soit 490.69€ pour la rénovation de la façade de la maison située 21 rue du Maréchal Leclerc à MERAL.

**2024-09-02     Finances : participation aux charges de scolarité à la commune de Le Pertre**

Monsieur le Maire indique que la commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation des enfants dans les écoles publiques situées en dehors de son territoire conformément à la loi du 22 juillet 1983.

Le calcul de la contribution de la commune de résidence prend en compte le nombre d'élèves de Méral scolarisés dans la commune du Pertre et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'école publique du Pertre. Les dépenses prises en compte sont les charges de fonctionnement à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Ainsi, le montant demandé est de 2 528.14€ détaillé comme suit :

Nombre d'élèves en maternelle	Nombre d'élèves en élémentaires
1	1
Coût par enfant en maternelle	Coût par enfant en élémentaire
2 044.17€	483.97€
<b>TOTAL DE 2 528.14€</b>	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de reporter ce point car le détail des charges demandé n'a pas été transmis.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

\*\*\*\*\*

**2024-09-03     Finances : subvention exceptionnelle – CEDARD de la Mayenne**

Monsieur le Maire donne lecture du mail transmis par le CEDARD de la Mayenne sollicitant une subvention. En effet, une habitante de la commune va participer à un séjour de mémoire sur la déportation et la résistance. Ce séjour sera financé par une association départementale, le comité d'entente des amis des résistants et déportés de la Mayenne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de verser une subvention exceptionnelle de 100€ au CEDARD de la Mayenne.
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

\*\*\*\*\*

**2024-09-04     Finances : travaux de voiries – examen des devis et planification des travaux**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2024-04-03 du 25 avril 2024 approuvant le devis de l'entreprise PIGEON TP pour des travaux de voiries.

Or, l'entreprise PIGEON TP a revu son offre à notre demande en rajoutant des travaux de voiries rue de la Chapelle Saint Joseph. Sa nouvelle offre est donc de 21 321.30€HT soit 25 585.56€TTC.

L'offre de l'entreprise FTPB est de 29 654.64€HT soit 35 585.57€TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise PIGEON TP et de préciser à l'entreprise que les travaux seront réalisés à notre demande et donc à des dates différentes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- d'abroger la délibération n°2024-04-03 du 25 avril 2024.
- d'approuver le devis de l'entreprise PIGEON TP d'un montant de 25 585.56€TTC.
- de valider la proposition de Monsieur le Maire d'échelonner la réalisation des travaux.

**2024-09-05     Marché public : présentation des avant-projets pour l'îlot Hameau de revitalisation du centre-bourg**

Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue avec l'architecte-conseil de l'Etat et la cheffe de projet du Programme Villages d'Avenir et en fait le compte-rendu.

L'entreprise KALIGEO a également transmis une nouvelle ébauche.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- a pris acte du compte-rendu suite à la réunion citée ci-dessus.
- indique que cette nouvelle ébauche correspond au projet souhaité mais que quelques modifications sont à y apporter notamment sur le lot 12 et sur la position des habitations pour les lots 1-2-3-4.

**2024-09-06 Marché public : présentation du projet final photovoltaïque**

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Une présentation est faite de l'étude de faisabilité transmise par la Société Energie Mayenne pour le projet de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur des bâtiments communaux. Cette étude comporte l'état des charpentes actuels, le profil de consommation des bâtiments communaux, le potentiel de production des bâtiments dans le cas où ils seraient solarisés...

Trois hypothèses sont présentées :

- 1- Solarisé l'ensemble des bâtiments communaux qui peuvent l'être, production de 200kMc et autoconsommation estimée à 47%. Coût financier plus important que le prévisionnel.
- 2- Solarisé quelques bâtiments communaux (mairie, ancien atelier, atelier municipal et salle St Pierre en partie). Production d'environ 110 kMc et autoconsommation estimée à 70-80%. Le budget correspond à ce qui a été mentionné dans la demande de subvention.
- 3- Solarisé quelques bâtiments communaux et optimiser la consommation afin d'obtenir une autoconsommation maximum. Autoconsommation estimée à 91%. Enveloppe financière inférieure à ce qui a été indiqué dans la demande de subvention, production de 51kMc.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- choisit l'hypothèse 2 afin de respecter dans l'enveloppe budgétaire qui avait été prévue lors du dossier de demande de subvention auprès de la Région et de prévoir une autoconsommation de 80% par la commune.
- autorise le Maire ou son représentant à lancer les études de structure de charpente des potentiels bâtiments concernés par le projet.

**2024-09-07 Ressources humaines : débat sur la protection sociale complémentaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'au 01/01/2025, les collectivités auront l'obligation de proposer un régime de prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire à l'ensemble de ses agents.

Il rappelle la délibération n°2024-02-23 du 29 février 2024 où il était donné mandat au CDG53 de mener la mise en concurrence pour une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Ainsi, nous avons eu les retours suite à l'appel à concurrence. L'assureur retenu est COLLECTEAM/ALLIANZ.

Monsieur le Maire indique qu'il doit retourner la déclaration d'intention d'adhésion en mentionnant la garantie de couverture envisagée.

La synthèse des garanties proposées :

<b>GARANTIE DE BASE</b>	<b>Taux de cotisation</b> % du revenu brut comprenant : le traitement indiciaire (+NBI) et le régime indemnitaire
90%	1.45%
95%	1.85%

<b>OPTIONS – Adhésion facultative des agents</b>	<b>Taux de cotisation</b>
<b>Décès</b> Garantie en capital équivalente à 50% du salaire annuel brut	0.20%
<b>Perte de retraite consécutive à une invalidité</b> Versement sous forme de capital forfaitaire de 20 000€ (agents CNRACL)	1.85%
<b>Maintien du régime indemnitaire</b> En période à plein traitement en congé longue maladie, congé longue durée ou maladie grave au 1 <sup>er</sup> jour d'arrêt	Si garantie base choisie à 90% - taux de 0.20% Si garantie base choisie à 95% - taux de 0.25%

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- décide de ne pas se prononcer et de solliciter un chiffrage auprès de la MNT.
- Indique que le Comité Social Territorial sera saisi et qu'une délibération actant la décision sera prise ultérieurement.

**2024-09-08 Vie municipale : remboursement de frais à un élu**

Monsieur le Maire indique que M.LOGEAIS Jean-Marie a acheté du béton prêt à l'emploi pour le compte de la commune avec ses deniers personnels. Le besoin de béton était urgent et aucun compte ne pouvait être créé rapidement chez KFB à Craon.

Il propose donc de le rembourser à hauteur des frais payés soit 219.50€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- décide de rembourser M.LOGEAIS Jean-Marie d'un montant de 219.50€ correspondant à l'achat de béton prêt à l'emploi acquis pour la collectivité (installation de la table PMR et des équipements de fitness).
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.

**2024-09-09 Communauté de Communes du Pays de Craon : pont de la Besneraie**

Monsieur le Maire indique que depuis le 17 juin dernier, le Pont de la Besneraie fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité et d'un arrêté de limitation de la circulation adoptés par Monsieur le Maire de Cossé-le-Vivien. Ces arrêtés permettent en principe de protéger la Commune en cas d'accident liés à l'état du pont.

L'arrêté de mise en sécurité a ensuite pour objet d'obliger les propriétaires du pont à mener en commun avec la Commune de Méral, dans un délai de 6 mois à compter de sa notification, les travaux de réparation du pont.

A partir du mois de janvier 2025, il reviendra donc à la Commune de procéder d'office aux travaux (pour la partie du pont relevant de sa compétence) et d'en demander le remboursement aux membres de l'indivision.

Afin de simplifier la situation de propriété du Pont et de faciliter la mise en œuvre de futurs travaux, plusieurs options ont été envisagées par la communauté de communes. La commune de Méral a été consulté afin de connaître l'option qu'elle choisirait parmi les suivantes :

- Cession de la moitié du pont et du chemin rural y conduisant appartenant à la commune de Méral à M.D'Aubert => cette proposition a été rejetée par délibération du Conseil municipal de Méral le 30 mai 2024.
- Lancement d'une procédure d'expropriation par la communauté de communes du Pays de Craon pour la moitié privée du pont. Elle permet de simplifier la question de futurs travaux d'entretien du pont. En revanche, elle en fait reposer le coût uniquement sur les collectivités.
- Revente par la Commune de Méral de sa seule moitié du Pont. La superposition de différents propriétaires risque de ne pas faciliter la mise en œuvre de nouveaux travaux qui seraient à venir sur le pont.
- Laisser la situation de propriété en l'état, avec les conséquences que cela comporte sur le financement et la mise en œuvre de futurs travaux d'entretien du pont.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- de plutôt se positionner sur le fait de laisser la situation de propriété en l'état.
- de transmettre la présente délibération à la communauté de communes du Pays de Craon.

**\*Compte -rendu des commissions et questions diverses et imprévues**

- Commission Animations/Sports/Loisirs/Communication

Club 2024 – bilan positif

Sentier pédestre – route de la Place – panneau nouvel itinéraire

Service National Universel – proposer une mission pour l'aide à l'organisation au repas des aînés

04/10 : cross scolaire dans le jardin de l'EHPAD

- Commission Ecole/Enfance/Jeunesse

Dispositif argent de poche

Journée Nettoyons la Nature

Election CMJ

Repas des aînés – présence

Présentation CMJ aux enfants de l'école le 26/9

- Cimetière

Demande d'acquisition de nouvel emplacement par des familles non domiciliées sur la commune – refus par le conseil municipal

Journée citoyenne le 15/10

Commission fleurissement le 19/9 – budget de 500€ alloué pour l'achat de bulbes en 2024

### Divers

Inauguration de la plaque du Souvenir Français et commémoration le Dimanche 10 novembre à 10h30.

Réflexion tarifs communaux

Réflexion sur une modification des horaires de la mairie

\*\*\*\*\*

### **2024-07-00    *Délégation au maire – Information***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue de l'Assemblée par délibération du 25 mai 2020 prise en application de l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Devis**

Signature d'un devis à l'entreprise MENUISERIE HAMON le 23/07/2024 pour la réalisation d'un placard au local périscolaire d'un montant de 1 620€TTC.

### **Décision**

Clôture de la régie de recettes « encaissement de la vente des livres d'histoire » le 10/09/2024.

Vente de kits de crochets à M.TEXIER Didier pour un prix de 47.66€.

### **Exercice de Droit de Prémption Urbain**

Adresse bien	du	Références cadastrales	Type bien	de	Décision

12 rue des sports	D723	Maison	Renonciation
Le Verger La cour de Méral 32 rue du Maréchal Leclerc	D0053/D0653/ D0654/D0655/ D1406/D1407/ D1468	Maison	Renonciation
Les rocs 3 rue des rocs	D582/D583/D698	Maison	Renonciation
95 Impasse de la suharderie	D1234/D1039	Maison	Renonciation

\*\*\*\*\*

*Date du prochain conseil municipal : non fixé.*

*Heure de fin de la séance : 23h*

Le Secrétaire de Séance,  
Lucie POSSON

Le Maire,  
Richard CHAMARET



<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

- 2024-09-01    **Finances : aide rénovation façade**
- 2024-09-02    **Finances : participation aux charges de scolarité à la commune de Le Pertre**
- 2024-09-03    **Finances : subvention exceptionnelle – CEDARD de la Mayenne**
- 2024-09-04    **Finances : travaux de voiries – examen des devis et planification des travaux**
- 2024-09-05    **Marché public : présentation des avant-projets pour l’îlot Hameau de revitalisation du centre-bourg**
- 2024-09-06    **Marché public : présentation du projet final photovoltaïque**
- 2024-09-07    **Ressources humaines : débat sur la protection sociale complémentaire**
- 2024-09-08    **Vie municipale : remboursement de frais à un élu**
- 2024-09-09    **Communauté de Communes du Pays de Craon : pont de la Besneraie**

**Questions diverses et imprévues**

- A - Compte-rendu des commissions (travaux cimetière...)
  - Animation/Sports/Loisirs/Communication
  - Ecole/Enfance/Jeunesse
  - Cimetière
  - Fleurissement
- B – Inauguration plaque 1870 et commémoration
- C – Réflexion tarifs communaux
- D – Réflexion horaires de la mairie

Le Secrétaire de Séance  
Lucie POSSON

Le Maire,  
Richard CHAMARET